

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

ENVIRONNEMENT ET  
PROSPECTIVE DE LA  
POLITIQUE DE DÉFENSE



PROGRAMME 144

---

### ENVIRONNEMENT ET PROSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE

MINISTRE CONCERNÉE : FLORENCE PARLY, MINISTRE DES ARMÉES

<a href="#">Présentation stratégique du projet annuel de performances</a>	4
<a href="#">Objectifs et indicateurs de performance</a>	7
<a href="#">Présentation des crédits et des dépenses fiscales</a>	11
<a href="#">Justification au premier euro</a>	15
<a href="#">Opérateurs</a>	42

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Alice GUITTON

*Directrice générale des relations internationales et de la stratégie*

Responsable du programme n° 144 : Environnement et prospective de la politique de défense

Placé sous la responsabilité de la directrice générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » rassemble les crédits de paiement (1 548 M€ au projet de loi de finances (PLF) 2020 soit +72 M€ par rapport au PLF 2019) destinés à éclairer le ministère des armées sur l'environnement stratégique présent et futur, dans le but d'élaborer et de conduire la politique de défense de la France.

Il regroupe les actions « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la défense » (365 M€), « Prospective stratégique » (1 143 M€) et « Relations internationales et diplomatie de défense » (40 M€) dont la conduite est répartie entre la DGRIS (actions 7-1 et 8), l'état-major des armées (action 7-2), la direction générale de l'armement (actions 7-3 et 7-4), la direction générale de la sécurité extérieure (action 3-31) et la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (action 3-32).

Sur la base des travaux de la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017 qui tire les enseignements d'un environnement stratégique instable et incertain marqué par la permanence de la menace, la loi de programmation militaire (LPM 2019-2025) fait de l'innovation et du renseignement une des priorités de la politique de défense. Ainsi, dans la continuité de 2019, les crédits du programme 144 augmentent de 137 M€ en autorisations d'engagement en 2020 portés par les études amont et le renseignement.

De même, le PLF 2020 voit la montée en puissance de l'Institut polytechnique de Paris (3,15 M€) dont l'ambition est de devenir une institution de sciences et technologies de rang mondial. Établissement public expérimental d'enseignement supérieur et de recherche au sens de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'Institut polytechnique de Paris est placé sous la tutelle conjointe de la ministre des armées et du ministre chargé de l'économie et des finances.

### Rechercher le renseignement de défense

Evoluant dans un environnement technologique en constante mutation, la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) place au premier rang de ses priorités le développement de ses capacités techniques, permettant ainsi de lui garantir son autonomie et un renseignement stratégique à hauteur des enjeux internationaux. Dans ce but, la DGSE axe en 2020 ses efforts sur ses dispositifs techniques mutualisés au bénéfice de l'ensemble de la communauté du renseignement (direction générale de la sécurité intérieure - DGSI, direction du renseignement militaire - DRM, direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières - DNRED, direction du renseignement et de la sécurité de la défense - DRSD) et sur la cyber défense. Pour renforcer la résilience de son soutien et maintenir le développement de son modèle intégré, la DGSE poursuit sa politique d'investissement immobilier sur ses différentes emprises.

Pour répondre au besoin croissant de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense, la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) poursuit en 2020 sa remontée en puissance capacitaire initiée en 2015 pour devenir un service de renseignement de temps de crise durable, à l'étranger comme sur le territoire national. Elle prévoit notamment de poursuivre la conception et le déploiement d'une base de souveraineté, le plan d'équipement en moyens techniques des échelons déconcentrés et la montée en gamme des outils de sécurité informatique.

### Élaborer des études et des propositions en matière de prospective et de stratégie de défense

La DGRIS assure la réalisation d'études d'analyse prospective de l'évolution de l'environnement international et en particulier les risques et menaces qui peuvent affecter la sécurité de la France et de l'Union européenne. Elle poursuivra en 2020 le financement d'observatoires, d'études de prospective stratégique et de consultances, conformément à la réforme du dispositif ministériel de soutien à la recherche stratégique mis en œuvre depuis 2015. S'agissant du Pacte enseignement supérieur (PES), l'attribution des labels « centre d'excellence » qui vise à promouvoir l'enseignement et la recherche portant sur des enjeux de sécurité et de défense sera poursuivie. Ce dispositif d'excellence qui complète les allocations doctorales et postdoctorales d'ores et déjà mises en œuvre permettra de développer la dimension influence et rayonnement en finançant la projection d'experts français à l'international auprès d'universités de référence.

### **Définir les systèmes de forces futurs et contribuer à la maîtrise de capacités industrielles et technologiques cohérentes**

Les études de défense, qu'il s'agisse des études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO : 22 M€ de crédits de paiement) ou des études amont (EA : 821 M€ de crédits de paiement), contribuent au développement des nouvelles capacités opérationnelles dont auront besoin les forces armées dans le futur.

La prospective des systèmes de forces regroupe les activités destinées à identifier les besoins opérationnels, à orienter et exploiter les études de défense pour éclairer les choix ultérieurs en matière de capacités opérationnelles. Elles servent à éclairer les questionnements capacitaires concernant les aptitudes de nos armées et constituent un instrument de préparation de l'avenir. Les études amont sont des recherches et études appliquées rattachées à la satisfaction d'un besoin militaire prévisible et contribuant à constituer, maîtriser, entretenir ou à développer la base industrielle et technologique de défense, ainsi que l'expertise technique de l'État nécessaires à la réalisation des opérations d'armement. Ces recherches technologiques ont vocation à déboucher sur une application dans les programmes d'armement futurs.

La programmation de ces études s'appuie depuis 2019 sur :

- un nouvel acteur fédérateur - l'agence de l'innovation de défense (AID) - chargé de coordonner et piloter la mise en œuvre des travaux d'innovation et de recherche scientifique et technique en veillant à leur cohérence d'ensemble ;
- un nouvel outil de programmation, le document d'orientation de l'innovation de défense (DOID) qui fixe les objectifs stratégiques de l'innovation de défense et les moyens associés afin de satisfaire l'ambition définie par la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale de fin 2017 et déclinée dans la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 ;
- une nouvelle instance de gouvernance, le comité de pilotage de l'innovation de défense, chargé d'examiner le projet de DOID et de s'assurer de l'adéquation entre les objectifs retenus pour l'orientation et les besoins de la défense, ainsi que de la cohérence entre l'orientation et l'exécution.

Le PLF pour 2020 prévoit un niveau de ressources en hausse dans la perspective de consacrer 1 Md€ de crédits de paiement par an aux études amont en 2022 (dissuasion comprise).

### **Orienter et conduire la diplomatie de défense**

La DGRIS pilote l'action internationale du ministère des armées en y associant l'état-major des armées (EMA), la direction générale de l'armement (DGA) et le secrétariat général pour l'administration (SGA). Au titre de ses responsabilités, elle suit l'ensemble du dispositif des postes permanents à l'étranger (PPE) relevant du ministère des armées. Pour mener ses missions, elle s'appuie sur le réseau de défense français à l'étranger ainsi que l'accueil des délégations et missions de défense étrangères en France et l'entretien des relations avec ces dernières. Les attachés de défense et les représentations du ministère des armées auprès des organisations internationales sont placés sous son autorité. La DGRIS contribue à ce titre à l'optimisation des réseaux de l'État à l'étranger par un effort important de mise en valeur et de meilleure utilisation des moyens humains mobilisés. Par ailleurs, le programme des personnalités d'avenir de la défense (PAD), vise la sensibilisation de futures élites étrangères, civiles et militaires, aux positions françaises en matière de sécurité et de défense, contribuant ainsi à la constitution et à l'entretien d'un réseau d'influence sur le long terme.

La DGRIS assure le financement de plusieurs engagements internationaux de la France tels que :

- la contribution versée par la France à la République de Djibouti au titre de la présence des forces françaises stationnées à Djibouti (FFDj), conformément au traité signé entre les deux pays le 21 décembre 2011 ;
- la contribution de la France au budget de l'agence européenne de défense (AED) ;
- les actions de coopération scientifique bilatérales et multilatérales, entreprises dans l'objectif de soutenir la stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive ;
- la contribution française au centre européen d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides à Helsinki en Finlande ;
- le financement d'un expert associé français au sein du bureau de la représentation spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur les violences sexuelles dans les conflits.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF</b>	<b>Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)</b>
INDICATEUR	Taux d'avis émis dans les délais prescrits
INDICATEUR	Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits
<b>OBJECTIF</b>	<b>Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense</b>
INDICATEUR	Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense
<b>OBJECTIF</b>	<b>Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles</b>
INDICATEUR	Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Environnement et prospective de la politique de défense » est reconduit au PAP 2020.

Il se compose de trois objectifs et de quatre indicateurs.

#### OBJECTIF

**Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)**

La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) est le service de contre-ingérence qui a pour objectif de déceler et neutraliser toute menace contre la sécurité résultant de l'activité des services, d'organisations ou d'agents se livrant à l'espionnage, au sabotage, à la subversion, au terrorisme ou au crime organisé contre les forces et les entreprises de la sphère défense.

Dans ce cadre, la mission de contre-ingérence de la DRSD repose sur deux activités complémentaires : le recueil de renseignement et l'application de mesures de protection dans le but d'assurer et de maintenir au meilleur niveau la sécurité des forces et des acteurs industriels liés à la défense.

Dans le prolongement des orientations de la revue stratégique de défense et de sécurité nationale, la DRSD poursuit en 2020 sa remontée en puissance capacitaire pour se transformer en un service de renseignement de temps de crise durable, à l'étranger comme sur le territoire national et répondre aux menaces à l'encontre de la défense qui se sont accrues et diversifiées au-delà de la seule recrudescence des actes terroristes en Europe.

La DRSD prévoit donc en 2020 de consolider ses capacités technique et humaine de recueil et d'analyse du renseignement, de densifier sa présence sur le territoire national et de développer ses moyens d'enquête et d'inspection à la mesure de l'élargissement de son périmètre d'intervention.

#### INDICATEUR

**Taux d'avis émis dans les délais prescrits**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux d'avis émis dans les délais prescrits	%	97,05	92,7	93	93	93	93

#### Précisions méthodologiques

Cet indicateur de la performance de la chaîne « habilitation » de la DRSD est élaboré sur une période annuelle.

Il agglomère des procédures d'habilitations très différentes dans leur fonction, leur volume et la charge de travail représentée (contrôle élémentaire et habilitation confidentiel défense / secret défense / très secret défense). Les contrôles élémentaires et le niveau confidentiel défense nécessitent un délai d'enquête d'une durée de deux mois ; ils représentent en volume la majeure partie des avis émis. Les niveaux de classification secret défense et très secret défense nécessitent une enquête plus approfondie d'une durée de trois à six mois.

Pour mesurer de manière plus précise la tendance, la DRSD tient compte des délais réglementaires effectifs.

Les procédures d'habilitation font l'objet de dispositions réglementaires précises et le renouvellement de l'habilitation du personnel est périodique en fonction du niveau d'habilitation.

Source des données : DRSD.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre d'avis de sécurité émis dans les délais prescrits dans la période considérée.

Dénominateur : nombre total d'avis émis dans cette même période.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Il est à noter que le nombre global de demandes d'habilitation continue de croître (+13 % en 2018) et notamment les demandes liées aux habilitations de niveau secret défense (SD).

De plus, la prise en compte, initiée par la DRSD en 2017, des travaux d'habilitation de l'ensemble des sous-traitants liés à la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique (CEA/DAM) se poursuit. Ces enquêtes de sécurité sont plus longues et plus complexes à instruire.

Pour ces raisons, la DRSD prévoit en PLF 2020 un taux de 93 % identique à celui de la prévision initiale 2019 et à l'exécuté 2018.

**INDICATEUR****Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits	%	58	75	90	85	90	90

**Précisions méthodologiques**

Les inspections conduites par la DRSD permettent de s'assurer que les sites sensibles pour la défense sont maintenus au meilleur niveau de sécurité. Le catalogue de sites ainsi que les périodicités des inspections sont des données sensibles qui ne peuvent figurer directement dans un document à vocation publique.

Source des données : DRSD.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de sites et d'entreprises inspectés dans la période considérée figurant dans la programmation annuelle.

Dénominateur : nombre total de sites et de sociétés titulaires de marchés classés de défense à périodicité de contrôle échue dans la même période.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Le réajustement opéré sur le taux 2019 prend en compte l'intégration progressive des entreprises liées au CEA/DAM dont le périmètre exact est en cours de définition.

La montée en puissance des effectifs et l'emploi de réservistes permettent au service d'augmenter ses capacités d'inspection. La DRSD prévoit un taux d'exécution de 90 % en 2020.

**OBJECTIF****Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense**

L'autonomie stratégique est un objectif majeur de la politique de défense. Elle suppose de disposer, en France et en Europe, d'une base industrielle de technologie de défense (BITD) adéquate soutenant le tissu des PME/PMI, et d'un dispositif de formation stimulant les échanges au niveau européen. L'objectif porte sur cette composante scientifique, technologique et industrielle de l'autonomie stratégique. Son choix correspond à l'articulation entre trois moyens d'actions complémentaires consistant à :

- développer les capacités par la conduite d'études et de recherches confiées à l'industrie et aux organismes de recherche étatiques ;
- mettre en œuvre les leviers d'actions sur le tissu industriel dont dispose la défense de manière directe ;
- former des ingénieurs dans les écoles sous tutelle de la direction générale de l'armement (DGA).

**INDICATEUR****Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense	%	82	84,5	80	80	80	80



**Précisions méthodologiques**

Cet indicateur mesure le taux de progression des technologies nécessaires à la défense et dont la maturation est financée au moyen des études amont.

L'indicateur mesure la performance annuelle dans la maturation de ces technologies, sur la base d'un échantillonnage des différents domaines technologiques investigués (agrégats de science, recherche, technologie et innovation (S&T)). Les jalons des feuilles de route de maturation de ces technologies sont des étapes clés dans la progression technologique et sont exprimés en TRL (*technology readiness level*) permettant de situer le niveau de maturité de la technologie sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 7 correspondant à une maturité suffisante pour une prise en compte éventuelle dans un programme d'armement.

Cette méthodologie (TRL) est reconnue au niveau international dans le domaine des sciences et des technologies (S&T), utilisée par des organismes dont l'Agence européenne de défense, la Commission européenne, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, sur des domaines analogues aux études amont notamment dans les domaines de la recherche, de l'innovation, mais aussi ceux de l'industrie spatiale, de l'aéronautique de défense, etc.

Source des données : DGA / DS.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure chaque année la somme pondérée des augmentations de TRL démontrées par le franchissement de jalons effectivement atteints dans l'année, rapportée à la même quantité calculée sur les jalons prévus.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

En cohérence avec les priorités de la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017 et de la LPM 2019-2025, déclinées en termes d'études amont dans le document d'orientation de l'innovation de défense, un niveau d'ambition est défini pour chaque domaine technologique. Il se traduit par l'acquisition des technologies pour lesquelles une autonomie nationale totale ou partielle est requise.

La prévision fixée pour 2020 (80 %) prend en compte le fait que les études amont ont pour vocation d'explorer des voies technologiques prometteuses, tout en sachant que certaines voies explorées n'aboutiront pas ou nécessiteront un délai supérieur à la prévision initiale. Cette cible résulte dès lors d'un compromis entre une ambition importante et une exploration insuffisante d'innovations risquées mais à fort potentiel.

**OBJECTIF**

**Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles**

Le contrôle des transferts des biens et des technologies sensibles est un enjeu essentiel pour prévenir la prolifération des armes et des technologies pouvant menacer la sécurité de nos forces déployées et celles de nos alliés. Un contrôle national défaillant pourrait, de plus, priver les entreprises françaises de la possibilité de concourir aux marchés d'armement dans certains pays.

**INDICATEUR**

**Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Délai moyen d'instruction "Défense" des demandes de licence	Nb jours	19	26,5	20	20	20	20

**Précisions méthodologiques**

Source des données : DGA/DI. Les données contribuant à la mesure de l'indicateur sont produites par le système d'information SIGALE.

L'indicateur est calculé à partir de données extraites du système d'information SIGALE. Ce système permet de traiter les nouvelles licences d'exportation suite à la transposition de la directive européenne sur les transferts intracommunautaires de juin 2009, ce texte ayant entraîné une réforme globale du système de contrôle des transferts de biens de défense et des matériels de guerre et matériels assimilés (Loi du 22 juin 2011). L'entrée en service de SIGALE est intervenue mi-2014. Une fois la recevabilité acquise, le délai de traitement « défense » a été fixé par le secrétariat

général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) à 20 jours, avant son examen par la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG).

Mode de calcul : cet indicateur mesure le délai écoulé entre la date à laquelle une demande de licence est déclarée « recevable » et la date d'achèvement de l'instruction de cette demande par le ministère des armées.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Une fois la recevabilité de la demande acquise, le délai de traitement de la demande de licence par le ministère des armées a été fixé à 20 jours. Cette valeur cible est reprise comme prévision et comme cible pour 2020.

## Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	218 078 890	180 774 833	279 958	0	<b>399 133 681</b>	290 000
03.31 – Renseignement extérieur	201 520 541	173 949 333	279 958	0	<b>375 749 832</b>	230 000
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	16 558 349	6 825 500	0	0	<b>23 383 849</b>	60 000
07 – Prospective de défense	1 297 420 058	0	25 835 000	3 450 000	<b>1 326 705 058</b>	0
07.01 – Analyse stratégique	10 424 274	0	370 000	0	<b>10 794 274</b>	0
07.02 – Prospective des systèmes de forces	22 443 432	0	0	0	<b>22 443 432</b>	0
07.03 – Etudes amont	1 000 550 000	0	3 100 000	0	<b>1 003 650 000</b>	0
07.04 – Gestion des moyens et subventions	264 002 352	0	22 365 000	3 450 000	<b>289 817 352</b>	0
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	5 169 326	0	34 785 957	0	<b>39 955 283</b>	0
<b>Total</b>	<b>1 520 668 274</b>	<b>180 774 833</b>	<b>60 900 915</b>	<b>3 450 000</b>	<b>1 765 794 022</b>	<b>290 000</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	191 865 570	172 537 376	279 958	0	<b>364 682 904</b>	290 000
03.31 – Renseignement extérieur	179 807 221	168 211 876	279 958	0	<b>348 299 055</b>	230 000
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	12 058 349	4 325 500	0	0	<b>16 383 849</b>	60 000
07 – Prospective de défense	1 113 740 717	0	25 835 000	3 450 000	<b>1 143 025 717</b>	0
07.01 – Analyse stratégique	9 384 274	0	370 000	0	<b>9 754 274</b>	0
07.02 – Prospective des systèmes de forces	22 443 432	0	0	0	<b>22 443 432</b>	0
07.03 – Etudes amont	817 910 659	0	3 100 000	0	<b>821 010 659</b>	0
07.04 – Gestion des moyens et subventions	264 002 352	0	22 365 000	3 450 000	<b>289 817 352</b>	0
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	5 169 326	0	34 885 957	0	<b>40 055 283</b>	0
<b>Total</b>	<b>1 310 775 613</b>	<b>172 537 376</b>	<b>61 000 915</b>	<b>3 450 000</b>	<b>1 547 763 904</b>	<b>290 000</b>

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	194 099 862	155 042 799	263 958	0	<b>349 406 619</b>	290 000
03.31 – Renseignement extérieur	181 501 513	0	0	0	<b>181 501 513</b>	0
03.31 – Renseignement extérieur	0	151 942 799	0	0	<b>151 942 799</b>	230 000
03.31 – Renseignement extérieur	0	0	263 958	0	<b>263 958</b>	0
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	12 598 349	0	0	0	<b>12 598 349</b>	0
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	0	3 100 000	0	0	<b>3 100 000</b>	60 000
07 – Prospective de défense	1 213 224 422	0	25 560 000	2 000 000	<b>1 240 784 422</b>	0
07.01 – Analyse stratégique	9 810 000	0	0	0	<b>9 810 000</b>	0
07.01 – Analyse stratégique	0	0	370 000	0	<b>370 000</b>	0
07.02 – Prospective des systèmes de forces	22 557 063	0	0	0	<b>22 557 063</b>	0
07.03 – Etudes amont	916 989 947	0	0	0	<b>916 989 947</b>	0
07.03 – Etudes amont	0	0	2 900 000	0	<b>2 900 000</b>	0
07.04 – Gestion des moyens et subventions	263 867 412	0	0	0	<b>263 867 412</b>	0
07.04 – Gestion des moyens et subventions	0	0	22 290 000	0	<b>22 290 000</b>	0
07.04 – Gestion des moyens et subventions	0	0	0	2 000 000	<b>2 000 000</b>	0
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	5 850 566	0	32 745 863	0	<b>38 596 429</b>	0
<b>Total</b>	<b>1 413 174 850</b>	<b>155 042 799</b>	<b>58 569 821</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 628 787 470</b>	<b>290 000</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	186 593 862	171 763 034	263 958	0	<b>358 620 854</b>	290 000
03.31 – Renseignement extérieur	173 995 513	0	0	0	<b>173 995 513</b>	0
03.31 – Renseignement extérieur	0	168 663 034	0	0	<b>168 663 034</b>	230 000
03.31 – Renseignement extérieur	0	0	263 958	0	<b>263 958</b>	0
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	12 598 349	0	0	0	<b>12 598 349</b>	0
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	0	3 100 000	0	0	<b>3 100 000</b>	60 000
07 – Prospective de défense	1 050 562 438	0	25 560 000	2 000 000	<b>1 078 122 438</b>	0

## Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
07.01 – Analyse stratégique	9 320 000	0	0	0	<b>9 320 000</b>	0
07.01 – Analyse stratégique	0	0	370 000	0	<b>370 000</b>	0
07.02 – Prospective des systèmes de forces	21 817 706	0	0	0	<b>21 817 706</b>	0
07.03 – Etudes amont	755 557 320	0	0	0	<b>755 557 320</b>	0
07.03 – Etudes amont	0	0	2 900 000	0	<b>2 900 000</b>	0
07.04 – Gestion des moyens et subventions	263 867 412	0	0	0	<b>263 867 412</b>	0
07.04 – Gestion des moyens et subventions	0	0	22 290 000	0	<b>22 290 000</b>	0
07.04 – Gestion des moyens et subventions	0	0	0	2 000 000	<b>2 000 000</b>	0
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	5 850 566	0	33 495 863	0	<b>39 346 429</b>	0
<b>Total</b>	<b>1 243 006 866</b>	<b>171 763 034</b>	<b>59 319 821</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 476 089 721</b>	<b>290 000</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 413 174 850	1 520 668 274	0	1 243 006 866	1 310 775 613	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 149 307 438	1 256 665 922	0	979 139 454	1 046 773 261	0
Subventions pour charges de service public	263 867 412	264 002 352	0	263 867 412	264 002 352	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	155 042 799	180 774 833	290 000	171 763 034	172 537 376	290 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	147 761 087	180 774 833	290 000	164 381 322	172 537 376	290 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	7 281 712	0	0	7 381 712	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	58 569 821	60 900 915	0	59 319 821	61 000 915	0
Transferts aux entreprises	4 000 000	22 365 000	0	4 750 000	22 365 000	0
Transferts aux autres collectivités	54 569 821	38 535 915	0	54 569 821	38 635 915	0
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	2 000 000	3 450 000	0	2 000 000	3 450 000	0
Dotations en fonds propres	2 000 000	3 450 000	0	2 000 000	3 450 000	0
<b>Total</b>	<b>1 628 787 470</b>	<b>1 765 794 022</b>	<b>290 000</b>	<b>1 476 089 721</b>	<b>1 547 763 904</b>	<b>290 000</b>

## Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
<b>03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France</b>	<b>0</b>	<b>399 133 681</b>	<b>399 133 681</b>	<b>0</b>	<b>364 682 904</b>	<b>364 682 904</b>
03-31 – Renseignement extérieur	0	375 749 832	375 749 832	0	348 299 055	348 299 055
03-32 – Renseignement de sécurité de défense	0	23 383 849	23 383 849	0	16 383 849	16 383 849
<b>07 – Prospective de défense</b>	<b>0</b>	<b>1 326 705 058</b>	<b>1 326 705 058</b>	<b>0</b>	<b>1 143 025 717</b>	<b>1 143 025 717</b>
07-01 – Analyse stratégique	0	10 794 274	10 794 274	0	9 754 274	9 754 274
07-02 – Prospective des systèmes de forces	0	22 443 432	22 443 432	0	22 443 432	22 443 432
07-03 – Etudes amont	0	1 003 650 000	1 003 650 000	0	821 010 659	821 010 659
07-04 – Gestion des moyens et subventions	0	289 817 352	289 817 352	0	289 817 352	289 817 352
<b>08 – Relations internationales et diplomatie de défense</b>	<b>0</b>	<b>39 955 283</b>	<b>39 955 283</b>	<b>0</b>	<b>40 055 283</b>	<b>40 055 283</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 765 794 022</b>	<b>1 765 794 022</b>	<b>0</b>	<b>1 547 763 904</b>	<b>1 547 763 904</b>

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

## ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

## TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+184 521	+184 521	<b>+184 521</b>	<b>+184 521</b>
Correction transfert n°103	178 ▶				+181 395	+181 395	<b>+181 395</b>	<b>+181 395</b>
Retrait de l'adhésion aux prestations de l'action sociale - ISAE	148 ▶				+3 126	+3 126	<b>+3 126</b>	<b>+3 126</b>
Transferts sortants					-1 625 000	-1 625 000	<b>-1 625 000</b>	<b>-1 625 000</b>
Transfert AP 2022 clause de revoyure	▶ 105				- 600 000	- 600 000	<b>- 600 000</b>	<b>- 600 000</b>
Gouvernance des pôles de compétitivité	▶ 134				-1 025 000	-1 025 000	<b>-1 025 000</b>	<b>-1 025 000</b>

## TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			+72

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transfert de 72 supports d'emplois à l'école polytechnique et l'ISAE	150 ▶		+72
Transferts sortants			-4
ISAé - Réintégration de deux agents sous PMEA	▶ 212		-2
ENSTA - Réintégration de deux agents sous PMEA du MINARM	▶ 212		-2

## MESURES DE PÉRIMÈTRE

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

## INDICATEURS IMMOBILIERS

## RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE



## Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

## MARCHÉS DE PARTENARIAT

## CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

## Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2007-2014						

## Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
07- Prospective de défense	21 120 000	9 170 000	5 185 000		4 865 000	6 138 436
<b>CPER 2015-2020</b>	<b>21 120 000</b>	<b>9 170 000</b>	<b>5 185 000</b>		<b>4 865 000</b>	<b>6 138 436</b>

## Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
4 865 000	6 138 436

## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
1 564 487 343	0	1 719 589 146	1 476 379 742	1 613 936 745

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
1 613 936 745	786 191 387 0	383 037 763	182 798 016	261 909 579
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
1 765 794 022 290 000	761 572 517 290 000	538 035 911	287 606 312	178 579 282
<b>Totaux</b>	<b>1 548 053 904</b>	<b>921 073 674</b>	<b>470 404 328</b>	<b>440 488 861</b>

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
43.1%	30.5%	16.3%	10.1%

**Environnement et prospective de la politique de défense**

Programme n° 144 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 03 22,6%****Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	399 133 681	<b>399 133 681</b>	290 000
Crédits de paiement	0	364 682 904	<b>364 682 904</b>	290 000

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	218 078 890	191 865 570
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	218 078 890	191 865 570
Dépenses d'investissement	180 774 833	172 537 376
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	180 774 833	172 537 376
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		
Dépenses d'intervention	279 958	279 958
Transferts aux autres collectivités	279 958	279 958
<b>Total</b>	<b>399 133 681</b>	<b>364 682 904</b>

**Sous-action n° 03-31****Renseignement extérieur**

## CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), dont les missions sont définies par les articles D-3126-2 et D-3126-3 du code de la défense, est le service de renseignement extérieur de la France. Son champ de compétence est global, puisqu'il couvre à la fois les dimensions sécuritaire, politique et économique des enjeux internationaux. Elle est chargée d'apporter une aide à la décision gouvernementale dans ces différents domaines et de contribuer à la lutte contre les menaces pesant sur la sécurité nationale. La DGSE, qui détient le monopole de l'action clandestine à l'étranger, a donc une double mission de renseignement et d'action. À ce titre, elle assure l'analyse, la synthèse et la diffusion des renseignements qu'elle recueille, par ses moyens propres ou auprès de partenaires étrangers.

## PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Conformément à la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale, fixant le cadre stratégique d'élaboration de la LPM 2019-2025, le Service inscrit son action en 2020 dans la continuité de l'année passée. Evoluant dans un environnement technologique en constante mutation, la DGSE place au premier rang de ses priorités le développement de ses capacités techniques, permettant ainsi de lui garantir son autonomie et un renseignement stratégique à hauteur des enjeux internationaux. Dans ce contexte, le Service axe en 2020 ses efforts sur ses

dispositifs techniques mutualisés au bénéfice de l'ensemble de la communauté du renseignement et sur la cyberdéfense.

Pour renforcer la résilience de son soutien et maintenir le développement de son modèle intégré, le Service va poursuivre sa politique d'investissement immobilier sur ses différentes entreprises.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

#### 1. Description :

L'OS AOP englobe le périmètre des crédits de fonctionnement liés à l'alimentation et aux frais de déplacement des personnels (indemnités de missions).

L'OS FAS supporte les dépenses de fonctionnement courant liées aux soutiens des personnels (frais de formation, d'habillement, de documentation, d'équipement informatique, etc.) et des structures (dépenses afférentes au fonctionnement des bâtiments tertiaires et des installations techniques, frais d'entretien et de conservation du domaine, de télécommunications non opérationnelles, etc.). Par ailleurs, cette enveloppe couvre également certaines dépenses spécifiques au ministère, comme les frais de changement de résidence.

#### 2. Aspects financiers :

##### 2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2020		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Alimentation	294 486	294 486	Nombre de repas	-	ND
	Déplacements et transports	10 810 853	10 810 853	Nombre d'ordres de mission	-	ND
<b>Sous-total</b>	<b>AOP</b>	<b>11 105 339</b>	<b>11 105 339</b>			
FAS	Mobilité des personnels	2 515 826	2 515 826	Nombre de mutation avec changement de résidence	-	ND
	Fonctionnement courant	11 405 275	11 405 275	Effectifs soutenus	6 127	1 861
	Soutien courant des structures	18 740 085	18 740 085	m <sup>2</sup> SHON	189 447	99
	Soutien des ressources humaines	2 497 488	2 497 488	Nombre de jours de formation	-	ND
<b>Sous-total</b>	<b>FAS</b>	<b>35 158 674</b>	<b>35 158 674</b>			
<b>Total agrégat Fonctionnement</b>		<b>46 264 013</b>	<b>46 264 013</b>			

#### 3. Commentaires

Les crédits de l'agrégat fonctionnement de la DGSE augmentent de 1,8 M€ en AE et CP par rapport au PLF 2019 (+2,9 M€ sur l'OS FAS et -1,1 M€ de de l'OS AOP).

La hausse des crédits de l'OS FAS de 2,9 M€ (soit +9%) permettra d'une part de couvrir les besoins liés à la croissance des effectifs qui entraîne des besoins supplémentaires notamment au titre du fonctionnement courant (habillement et accessoires techniques dans le cadre de la projection du personnel, équipements bureautiques, parc informatique, matériels de bureau) et d'autre part de poursuivre l'intensification des actions de formation du personnel du Service et des nouveaux arrivants.

**Environnement et prospective de la politique de défense**

Programme n° 144 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La baisse des crédits de l'OS AOP de 1,1 M€ est liée à un changement de format dans le cadre des projections à caractère opérationnel. En effet, l'allongement des missions est privilégié aux multiples projections d'agents sur zone.

## DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

## OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT

**1. Description :**

L'OS « renseignement » reflète la programmation des investissements et des dépenses opérationnelles de la DGSE.

**2. Aspects financiers :**

Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF 1r Niveau	Description	Prévision de crédits 2020			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Appui au renseignement	138 119 645	15 710 000	153 829 645	141 522 634
OB	Renseignement	175 656 174	-	175 656 174	160 512 408
<b>Total</b>		<b>313 775 819</b>	<b>15 710 000</b>	<b>329 485 819</b>	<b>302 035 042</b>

Tableau des Autorisations d'Engagements sur Tranches Fonctionnelles (en M€)

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2019	AE affectées 2020	Total AE	Engagement 2020
OB	Appui au renseignement	102,50	15,71	118,21	81,10
OB	Renseignement	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>102,50</b>	<b>15,71</b>	<b>118,21</b>	<b>81,10</b>

**3. Commentaires :**

Les crédits de l'agrégat équipement de la DGSE augmentent de 40,3 M€ en AE et 3,6 M€ en CP par rapport au PLF 2019.

Dans le prolongement de l'exercice 2019, le Service prévoit de poursuivre des opérations d'infrastructure d'envergure. Sont notamment programmées au titre du PLF 2020, la notification du marché principal d'un projet immobilier structurant pour ses emprises parisiennes, le lancement d'une consultation en vue de la notification en 2021 du marché principal d'un autre projet immobilier d'ampleur, ainsi que la poursuite du programme de rénovation des bâtiments existants sur l'ensemble des emprises du Service.

Parallèlement aux chantiers d'infrastructure, le besoin en AE résulte :

- des travaux de résilience et de sécurisation des systèmes d'information et de télécommunications (SIC) ;
- du renforcement de ses actions opérationnelles ;
- de la consolidation capacitaire des grands programmes interministériels et de la cyberdéfense, avec notamment l'acquisition et le développement de matériels permettant de tenir compte des évolutions technologiques et de l'augmentation du volume et de la qualité des données à traiter, ainsi que le développement de l'automatisation et l'industrialisation de processus techniques.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n	Description	AE	CP
OB	Appui au renseignement	230 000	230 000
<b>Total</b>		<b>230 000</b>	<b>230 000</b>

### Sous-action n° 03-32

#### Renseignement de sécurité de défense

#### CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action couvre la sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles de défense, missions assurées par la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD). Service de renseignement, elle apporte son expertise sur le périmètre de la sphère défense, au profit des armées ainsi qu'aux entreprises de la base industrielle et technologique de la défense (BITD). La mission de la DRSD de contre-ingérence résumée par la devise « renseigner pour protéger » est réalisée au bénéfice des forces armées et des entreprises de défense.

La DRSD est l'un des six services du premier cercle de la communauté du renseignement. Comme l'indique le code de la défense, la DRSD est « le service de renseignement dont dispose le ministre pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles ».

Directement subordonnée à la ministre des armées, la DRSD siège avec les autres services de renseignement au conseil national du renseignement (CNR) autour du Président de la République.

Elle s'est adaptée à l'évolution de la menace en maintenant, notamment, une proximité avec le tissu industriel de défense. Elle poursuit, enfin, sa modernisation pour répondre aux enjeux actuels et futurs.

#### PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation 2020 de la DRSD s'élève à 23,4 M€ en AE et 16,4 M€ en CP. Par rapport au PLF 2019, elle est en augmentation de 49 % en AE et de 4 % en CP.

Cette augmentation permettra de répondre aux menaces à l'encontre de la défense qui se sont accrues et diversifiées au-delà de la seule recrudescence des actes terroristes en Europe.

La défense connaît, en effet, une inflation de ses besoins de protection, conduisant la DRSD à mener une montée en puissance rapide pour se transformer et se moderniser en un service de renseignement de temps de crise durable, à l'étranger comme sur le territoire national.

Les ressources de 2020 permettront notamment de financer les projets suivants :

- conception et déploiement de la nouvelle base de souveraineté du Service qui permettra de recueillir et d'exploiter le renseignement ;
- acquisition et développement de capacités d'aide à la décision afin de fluidifier les processus d'habilitation qui supportent le système d'informations Sophia ;
- poursuite du plan d'équipement en moyens techniques de la direction centrale et des échelons déconcentrés de la DRSD ;
- montée en gamme des outils de sécurité informatique.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

**1. Description :**

L'OS AOP comprend les crédits de fonctionnement liés aux déplacements des personnels de la DRSD par voie aérienne et aux déplacements des personnels en métropole (BUT).

L'OS FAS supporte les dépenses de fonctionnement courant directement liées à l'activité spécifique de la DRSD. Elle rassemble les crédits de formation, les crédits de communication et les crédits de communication nécessaires à la recherche de renseignement sur source ouverte. Cette OS comprend également les dépenses de fonctionnement du site de la direction centrale.

**2. Aspects financiers :**

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF 1r OS	OB	Prévisions de crédits 2020		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Déplacements et transports	380 000	380 000	ND	ND	ND
<b>Sous- total</b>	<b>AOP</b>	<b>380 000</b>	<b>380 000</b>			
FAS	Communication et relations publiques	436 000	436 000	Effectifs	1 522	286
	Fonctionnement courant	614 965	614 965	Effectifs soutenus	1 522	404
	Soutien courant des structures	633 750	633 750	ND	ND	ND
	Soutien des matériels communs	285 000	285 000	Effectifs	1 522	187
	Soutien des ressources humaines	698 634	698 634	nombre de jours de formation	2 015	347
<b>Sous- total</b>	<b>FAS</b>	<b>2 668 349</b>	<b>2 668 349</b>			
	<b>Total agrégat Fonctionnement</b>	<b>3 048 349</b>	<b>3 048 349</b>			

**3. Commentaires**

Les crédits de l'agrégat fonctionnement de la DRSD augmentent de 0,1 M€ par rapport au PLF 2019, ce qui permettra notamment de financer des séminaires de sensibilisation en région au bénéfice des industriels de la défense.

## DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

## OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT

**1. Description :**

La devise de la DRSD est « Renseigner pour protéger ». Cette devise traduit le caractère dual de sa mission : rechercher et analyser le renseignement pour garantir la protection de la sphère de défense. L'OS « Renseignement » finance les investissements et les dépenses opérationnelles de la DRSD.

## 2. Aspects financiers :

### 2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF 1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2020		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Enquêtes – Contrôles – Sécurisation	3 300 000	3 300 000	Effectifs	1 522	2 168
OB	Matériels de transport	725 500	725 500	Nombre de matériels	397	1 827
OB	Matériels divers	250 000	250 000	ND	ND	ND
OB	Matériels techniques	4 000 000	4 000 000	ND	ND	ND
OB	Systèmes d'information et de communication (SIC)	12 060 000	5 060 000	Effectifs	1 522	3 325
<b>Total</b>		<b>20 335 500</b>	<b>13 335 500</b>			

Les crédits de l'agrégat équipement de la DRSD augmentent de 7,6 M€ en AE et 0,6 M€ en CP par rapport au PLF 2019.

Sur l'OB « Matériels techniques », la hausse de 1,0 M€ en AE par rapport au PLF 2019 doit permettre de poursuivre la modernisation de ses équipements tactiques et d'autre part

Sur l'OB « Systèmes d'information et de communication », la hausse de 6,5 M€ en AE par rapport au PLF 2019 doit permettre de notifier le marché pluriannuel permettant de concevoir et de déployer un nouveau système de recueil et d'exploitation du renseignement capable de répondre aux défis du traitement de l'information de masse (« *Big data* »).

La DRSD s'inscrivant dans une stratégie de modernisation de ses outils majeurs et en particulier des systèmes d'informations directement liés à ses missions.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par opération budgétaire est la suivante :

TBF 1n	Description	AE	CP
OB	Matériels de transport	60 000	60 000
<b>Total</b>		<b>60 000</b>	<b>60 000</b>

### **ACTION n° 07 75,1%**

#### Prospective de défense

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 326 705 058	<b>1 326 705 058</b>	0
Crédits de paiement	0	1 143 025 717	<b>1 143 025 717</b>	0

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE



**Environnement et prospective de la politique de défense**

Programme n° 144 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 297 420 058	1 113 740 717
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 033 417 706	849 738 365
Subventions pour charges de service public	264 002 352	264 002 352
Dépenses d'intervention	25 835 000	25 835 000
Transferts aux entreprises	22 365 000	22 365 000
Transferts aux autres collectivités	3 470 000	3 470 000
Dépenses d'opérations financières	3 450 000	3 450 000
Dotations en fonds propres	3 450 000	3 450 000
<b>Total</b>	<b>1 326 705 058</b>	<b>1 143 025 717</b>

**Sous-action n° 07-01****Analyse stratégique****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

L'objet de la sous-action « Analyse stratégique » est d'éclairer la ministre sur l'évolution du contexte stratégique en général et plus particulièrement dans sa dimension internationale.

Elle concerne l'analyse prospective de l'évolution de l'environnement international, en particulier des risques et des menaces qui peuvent affecter la sécurité de la France et de l'Union européenne, l'objectif étant d'anticiper les tendances dans le moyen et long terme, en identifiant quels types de ruptures et de surprises stratégiques pourraient potentiellement affecter cet environnement, ainsi que leurs conséquences prévisibles sur la politique de défense de la France.

À cette fin, le ministère des armées, commande des études et recherches à des prestataires privés, financées par les crédits de la sous-action, au profit de l'ensemble des organismes du ministère des armées. La diffusion des résultats de ces recherches s'effectue notamment par le biais des sites Internet et Intranet de la DGRIS (environ 300 études en ligne) et par la communication de notes d'analyse et d'études, sans préjudice des travaux menés par les services de renseignement pour leurs propres besoins.

**PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE**

Il n'est prévu, au projet de loi de finances 2020, aucune mesure particulière concernant la sous-action « Analyse stratégique ».

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT****OPERATION STRATEGIQUE : PROSPECTIVE ET PREPARATION DE L'AVENIR (PPA)****1. Description :**

Les besoins de la sous action 07-01 « Analyse stratégique » sont couverts par les crédits de l'opération stratégique « Prospective et préparation de l'avenir » au travers de trois opérations budgétaires (OB) :

- **Etudes prospectives et stratégiques (EPS) :**

Les études prospectives et stratégiques (EPS) visent à développer la recherche stratégique nationale pour la sécurité et la défense en matière de sciences humaines et sociales. Depuis 2015, la DGRIS a opéré une réforme de son dispositif de soutien afin de renforcer la prise en compte des études de défense auprès de la communauté des experts nationaux et des enseignements académiques. Cette ambition porte, à terme, sur la création d'une filière de « *war studies* » auprès de la filière universitaire française, qui en est jusqu'à présent dépourvue à la différence de ses homologues anglo-saxonnes.

La réforme implique également la mise en œuvre d'une politique volontariste en faveur de l'offre, qu'elle soit privée (instituts de recherche, *think tanks*, cabinets de conseil, etc.) ou publique (IRSEM, centres d'armées, universités, etc.), ainsi qu'un rééquilibrage de son approche historique au profit du champ universitaire.

- **Programmes personnalités d'avenir**

Le programme « Personnalité d'avenir défense » (PAD) est mis en œuvre au ministère des armées depuis 2008. Depuis 2015, il implique trois partenaires : la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), la direction générale de l'armement (DGA) et l'état-major des armées (EMA). Chaque organisme intervient dans le cadre de ses attributions propres (respectivement en vue d'objectifs politiques et stratégiques, industriels, opérationnels).

Piloté par la DGRIS, le programme a pour ambition de sensibiliser de futures élites étrangères, civiles et militaires, aux positions françaises en matière de sécurité et de défense et de contribuer ainsi à la constitution et l'entretien d'un réseau d'influence sur le long terme.

- **Recherche stratégique :**

Dans le cadre du soutien apporté par le ministère des armées à la recherche stratégique, une vingtaine de subventions pour publication sont octroyées chaque année. La liste des bénéficiaires est arrêtée en gestion dans le cadre d'un processus formalisé de sélection des dossiers associant la DGRIS et le cabinet du ministre. L'objectif est ici de promouvoir et valoriser les productions intellectuelles tant au plan national qu'international et, ainsi, de contribuer à la politique ministérielle en matière d'influence.

## 2. Aspects financiers :

Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF 1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2020		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	EPS	10 424 274	9 124 274	ND	ND	ND
OB	Programmes personnalités d'avenir et post-doctorat	-	260 000	Nombre de PAD	30	8 667
OB	Recherche stratégique	370 000	370 000	Nombres de subventions	23	16 087
<b>Total</b>		<b>10 794 274</b>	<b>9 754 274</b>			

## 3. Commentaires :

Les crédits de l'agrégat équipement de la DGRIS augmentent de 0,6 M€ en AE par rapport au PLF 2019 pour prendre en compte en particulier les labellisations des centres d'excellence dans le cadre du pacte enseignement supérieur (PES).

Par ailleurs, l'OB « EPS » couvrira également en 2020, à hauteur de 0,4 M€, le budget de l'Institut de recherche stratégique de l'école militaire (IRSEM), dont la DGRIS assure la tutelle.

**Sous-action n° 07-02****Prospective des systèmes de forces****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

L'objet de la sous-action « Prospective des systèmes de forces » est d'éclairer les choix nationaux qui permettront de définir les capacités de l'outil de défense futur et leur emploi.

La prospective des systèmes de forces identifie les nouvelles menaces, participe à la détermination de l'évolution des modes d'actions adverses et propose des pistes d'adaptation pour les moyens des forces en intégrant notamment l'emploi de nouvelles technologies. Par le financement des études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO), elle prépare et définit les capacités futures. Les EOTO complètent les travaux d'études amont, viennent en appui de l'élaboration du besoin militaire prévisible (BMP) et participent à la préparation des opérations d'armement. Elles peuvent notamment constituer un outil d'arbitrage en matière de choix capacitaire.

**Acteurs et pilotage de la sous-action**

De façon à conjuguer les dimensions opérationnelles et techniques, les activités de cette sous-action sont conduites de façon collégiale par les officiers de cohérence opérationnelle (OCO) de l'EMA et par les architectes de préparation des systèmes (APS) de la DGA avec le soutien du centre d'analyse technico-opérationnelle de défense (CATOD) agissant comme secrétariat permanent du comité des études à caractère opérationnel ou technico-opérationnel (CETO).

Le CETO est l'instance de décision, d'orientation, de programmation et d'évaluation des EOTO. Il est présidé par le chef de division cohérence capacitaire de l'EMA, responsable, à ce titre, du budget opérationnel du programme « études opérationnelles et technico-opérationnelle ». L'un de ses adjoints, le secrétaire général des officiers de cohérence opérationnelle, est responsable de l'unité opérationnelle « études opérationnelles et technico-opérationnelle ».

**Activités**

Les études opérationnelles et technico-opérationnelles sont réparties en deux opérations stratégiques (OS) : « dissuasion » (mono opération budgétaire et mono activité) et « prospective et préparation de l'avenir ». Elles se déclinent en six opérations budgétaires (OB) : dissuasion (DISS), commandement et maîtrise de l'information (CMI), engagement-combat (EC), études transverses (ET), projection-mobilité-soutien (PMS) et protection-sauvegarde (PS).

Les EOTO éclairent, dans les domaines opérationnels et techniques, les réflexions en matière d'équipement capacitaire et d'emploi des capacités. Ces études portent sur :

- le soutien aux stades amont des programmes (décision de lancement d'initialisation d'un programme, document d'orientation, document de choix) ;
- les réponses au besoin militaire prévisible à 15 ans et aux schémas directeurs (trajectoires des futures capacités opérationnelles) ;
- l'analyse de la menace prospective ;
- les outils d'aide spécifiques pour les architectures capacitaires futures.

Une valorisation fiabilisée des EOTO est effectuée à l'occasion de l'élaboration du plan annuel des études à caractère opérationnel et technico-opérationnel (PETO), soumis à la validation du CETO en décembre N-1.

**PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

La ressource financière des EOTO est conforme à l'objectif de la loi de programmation militaire 2019-2025 de soutenir l'innovation technologique.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

## OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

**1. Description :**

La part de la sous-action n° 0144-07-02 retracée dans l'opération stratégique « dissuasion » concerne les EOTO liées aux capacités de mise en œuvre de la dissuasion nucléaire.

**2. Aspects financiers :**

Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2020		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Dissuasion	3 400 000	3 400 000	ND	ND	ND
<b>Total</b>		<b>3 400 000</b>	<b>3 400 000</b>			

## OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

**1. Description :**

La part de la sous-action n° 0144-07-02 supportée par l'opération stratégique « prospective et préparation de l'avenir » concernent les EOTO hors dissuasion.

**2. Aspects financiers :**

Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2020		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Commandement et maîtrise de l'information	3 000 000	4 980 000	ND	ND	ND
OB	Engagement - combat	9 093 432	8 012 748	ND	ND	ND
OB	Etudes transverses	4 200 000	3 300 000	ND	ND	ND
OB	Projection mobilité soutien	1 300 000	814 539	ND	ND	ND
OB	Protection et sauvegarde	1 450 000	1 936 145	ND	ND	ND
<b>Total</b>		<b>19 043 432</b>	<b>19 043 432</b>			

Les prévisions d'engagements 2020 par OB peuvent être appelées à évoluer notablement au regard de la liste finale des EOTO qui seront retenues lors du comité des études technico-opérationnelles en décembre 2019. La répartition financière entre OB présentée en 2020 reste par conséquent dans la continuité de celle du PLF 2019.

**Sous-action n° 07-03**

## Etudes amont

## CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Les études amont, objet de la sous-action n° 07-03 « Études amont », sont des recherches et études appliquées rattachées à la satisfaction d'un besoin militaire prévisible et contribuant à constituer, maîtriser, entretenir ou à développer la base industrielle et technologique de défense, ainsi que l'expertise technique de l'État nécessaires à la réalisation des opérations d'armement.

Un triple objectif est poursuivi :

1. disposer des technologies nécessaires au développement et à l'évolution des systèmes pour lesquels une autonomie nationale totale ou partielle est requise ;
2. disposer des compétences industrielles et étatiques permettant de réaliser les programmes futurs, dans un cadre national ou en coopération ;
3. susciter et accompagner l'innovation dans les domaines intéressant la défense, au travers de dispositifs de recherche coordonnés avec l'agence nationale pour la recherche (ANR), ou en favorisant la compétitivité et l'accès au marché de la défense aux PME/PMI et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI), en lien avec la direction générale des entreprises (DGE).

## PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

L'année 2020 verra la poursuite de l'effort en termes de captation en cycle court de l'innovation issue du marché civil, d'investissement dans l'innovation de rupture et de réalisation de démonstrateurs, prévue au titre de la loi de programmation militaire 2019-2025, avec une augmentation des montants d'autorisations d'engagement 2020 (+ 88 M€ par rapport à la LFI 2019) et des crédits de paiements 2020 (+ 62 M€ par rapport à la LFI 2019) consacrés aux études amont (dissuasion comprise).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

#### 1. Description :

Les crédits de cette opération stratégique couvrent les études amont, hors dissuasion, dans les domaines suivants :

#### **Aéronautique et missiles**

Les études dans le domaine aéronautique concernent les aéronefs à usage militaire ou gouvernemental : avions et drones de combat, hélicoptères, avions de transport et de mission. Ces études doivent permettre de rendre matures les technologies pour préparer la conception des futurs aéronefs militaires (véhicule aérien, système de combat et de mission, cellule, moteurs, capteurs et équipements, autoprotection, intégration des armements et des moyens de communication), ainsi que les évolutions des aéronefs en service. Les principaux enjeux sont la préparation du système de combat aérien futur, incluant les évolutions de l'avion Rafale, et l'amélioration de la survivabilité des hélicoptères et aéronefs de transport.

Les études dans le domaine des missiles visent à maintenir l'excellence technologique de la filière européenne, tout en préparant le renouvellement des capacités actuelles, dont l'accroissement du niveau de performances doit être cohérent avec l'évolution des menaces. Il s'agit en particulier de la capacité de frappe à distance de sécurité et dans la profondeur, au moyen de missiles de croisière, et des capacités de combat aérien, d'attaque au sol ou antinavire. Des travaux sur les matériaux et composants de missiles ainsi que sur les matériaux énergétiques de défense (charges militaires, propulsion) relèvent aussi de ce domaine.

### **Information et renseignement**

Les systèmes d'information, de communication et de renseignement sont nécessaires pour acheminer les informations aux différents niveaux de commandement, afin d'apprécier une situation et d'anticiper les actions à mener. Ils contribuent ainsi à l'appui, à la planification et à la conduite des opérations militaires et apportent une supériorité aux forces. Ces systèmes constituent donc un outil de souveraineté garantissant l'autonomie d'appréciation et de décision nationales. Ils conditionnent la capacité d'assurer le commandement des forces, depuis le plus haut niveau jusqu'à l'échelon tactique, et de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la pertinence de la décision et à la justesse de l'action.

L'évolution du renseignement d'intérêt militaire vers plus de précision et de réactivité ainsi que la prise en compte d'un besoin d'exploration mondiale et permanente impliquent de renforcer la cohérence entre les systèmes. Les systèmes de communication participent aussi à la maîtrise de l'information et au développement de la numérisation de l'espace de bataille. La performance et l'intégrité des moyens de géolocalisation, ainsi que la disponibilité et la pertinence des données d'environnement géophysique contribuent directement à la performance des systèmes d'armes. Dans un contexte où l'intégrité de l'information revêt une importance croissante et où les menaces sur celles-ci s'accroissent, le développement de la cybersécurité est une priorité.

Les études du domaine de l'information et du renseignement portent ainsi en particulier sur les technologies de recueil et de traitement des images, de guerre électronique (détection, interception, localisation des émissions électromagnétiques), d'exploitation et de traitement des données de renseignement, ainsi que sur les technologies relatives aux moyens de communications. Elles incluent les travaux visant à améliorer la protection des systèmes d'information, des systèmes d'armes mais aussi des systèmes industriels critiques.

Une partie de ces études concerne spécifiquement les systèmes spatiaux (satellites militaires de renseignement d'origine électromagnétique, d'imagerie et de communication).

### **Naval**

Les études du domaine visent à préparer les futurs systèmes de surface de 1<sup>er</sup> rang ainsi que les évolutions des systèmes en service. Le domaine recouvre aussi les études relatives à la lutte sous la mer : détection, contre-mesures, lutte anti-torpilles et en surface, ainsi que celles relatives à la survivabilité des bâtiments.

Ces études portent en particulier sur les architectures de plateformes navales, les systèmes de combat, les senseurs (radars et sonars en particulier), les moyens de guerre électronique, les contre-mesures et leur intégration.

### **Terrestre, NRBC et Santé**

Les études dans le domaine terrestre concernent essentiellement les senseurs des futurs systèmes, leur fonctionnement en réseau, la protection du combattant et des véhicules, la robotique, le combattant augmenté ainsi que les munitions et plus globalement la fonction « feu ».

Dans le domaine de la défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC), un enjeu essentiel concerne la préservation de la capacité d'expertise souveraine envers les risques NRBC actuels et émergents, ce qui inclut la fonction de connaissance de la menace. Il s'agit en outre de réaliser les études visant à pallier les insuffisances actuelles des technologies de détection des agents, ainsi que les études sur les contre-mesures médicales.

Les études sur la santé du militaire concernent quant à elles le maintien de la compétence nationale pour le traitement des urgences vitales en opérations extérieures et l'amélioration de la résilience individuelle et collective des forces.

### **Innovation et technologies transverses**

Ce domaine regroupe l'ensemble des actions relatives, d'une part à la maturation, depuis les stades les plus amont, des nouvelles technologies issues de la recherche scientifique et de l'innovation en général, et d'autre part, à l'accélération des projets d'innovation afin de préparer leur intégration dans des opérations d'armement ou plus généralement leur déploiement opérationnel.

Il est structuré autour de 4 objectifs stratégiques :

- soutenir des projets de recherche scientifique ;
- soutenir les projets d'accélération de l'innovation et l'accélération du développement des ETI/PME ;
- soutenir l'innovation interne du ministère des armées ;
- développer et consolider les PME jugées stratégiques pour la défense (DEFINVEST).

Pour remplir ces objectifs, une large palette de moyens et dispositifs est utilisée :

- dispositif RAPID (régime d'appui pour l'innovation duale) en liaison avec la DGE pour soutenir l'innovation duale des PME et ETI ;
- programmes ASTRID (accompagnement spécifique des travaux de recherche et d'innovation de défense) et ASTRID Maturation, dont la gestion est confiée à l'ANR ;
- financement de thèses ;
- fonds d'investissement Definvest, dont la gestion a été confiée à Bpifrance ;
- Innovation Défense Lab créé à l'été 2018 ;
- cellule Innovation participative pour soutenir l'innovation interne au ministère.

En outre, ce domaine a également pour enjeu la préservation des compétences, la maturation de technologies transverses à plusieurs domaines ou pour lesquelles un potentiel de rupture est détecté et concerne en particulier :

- les matériaux et composants : des études sont conduites pour couvrir les besoins spécifiquement militaires, mais aussi en termes de méthodologies de gestion des risques liés à l'utilisation de matériaux et composants civils dans des conditions militaires ;
- les briques technologiques relatives aux capteurs, notamment de guidage et de navigation ;
- les études relatives à l'exercice de l'autorité technique et à l'entretien des compétences d'expertise et d'évaluation nécessaires à la conduite des opérations d'armement (outils et méthodes pour l'ingénierie, évaluation des performances des systèmes, etc.).

## 2. Aspects financiers :

Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2020		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Aéronautique et missiles	302 150 000	256 010 659	ND	ND	ND
OB	Information et renseignement classique	139 500 000	106 000 000	ND	ND	ND
OB	Information et renseignement espace	55 000 000	25 000 000	ND	ND	ND
OB	Naval	51 500 000	51 000 000	ND	ND	ND
OB	Terrestre, NRBC et Santé	73 500 000	58 000 000	ND	ND	ND
OB	Innovation et technologies transverses	187 000 000	140 000 000	ND	ND	ND
<b>Total</b>		<b>808 650 000</b>	<b>636 010 659</b>			

## 3. Commentaires :

### OB - « Aéronautique et missiles »

Dans le domaine de l'aviation de combat, la coopération avec l'Allemagne et l'Espagne concernant le système de combat aérien futur (SCAF) sera renforcée autour des travaux concernant les piliers technologiques du SCAF. Se poursuivront également les études de maturation des briques technologiques qui seront utilisés par les avions du système de combat aérien futur. Les études contribuant à la préparation des évolutions du Rafale se poursuivront et donneront lieu à des études complémentaires, principalement dans les domaines de la localisation et la guerre électronique. Un projet de démonstrateur d'antenne radar multifonction nouvelle génération sera lancé. Les principaux résultats attendus du domaine concernent la guerre électronique ainsi que les leurres.

Dans le domaine des hélicoptères de combat et des avions de transport, les principales études lancées en 2020 porteront sur l'autoprotection, ainsi que la gestion des drones.

Dans le domaine des missiles, les travaux concernant le démonstrateur de planeur hypersonique se poursuivront, ainsi que la maturation des technologies nécessaires aux futurs missiles longue portée (aérodynamique, autoguidage). L'année 2020 verra également la poursuite des études concernant les matériaux énergétiques de défense (explosifs et propergols) ainsi que celle du partenariat d'innovation technologique franco-britannique dans le domaine des technologies de missiles.

### OB - « Information et renseignement classique »

Dans les domaines du renseignement militaire et de la surveillance, les engagements portent en 2020 principalement sur des études de démonstrateurs optronique et radar aéroportés, ainsi que sur les traitements associés. Les travaux conduits dans le domaine du renseignement image et électromagnétique seront poursuivis, et donneront lieu au lancement de nouvelles études.

Dans les domaines des systèmes d'information et de communications et de la cyberdéfense, le partenariat d'innovation ARTEMIS se poursuivra, et donnera des premiers résultats en 2020 dans le domaine du traitement de données de masse, à l'aide notamment d'intelligence artificielle. Les autres engagements 2020 concernent le domaine des systèmes géographiques et hydrographiques, la radio logicielle du futur (avec notamment l'étude de l'apport de l'intelligence artificielle), les liaisons de données tactiques aéromaritimes, ainsi que les technologies de sécurité des systèmes d'information et de cyberdéfense.

#### **OB - « Information et renseignement espace »**

Dans le domaine spatial, seront poursuivis en 2020 les travaux portant sur la préparation des moyens spatiaux futurs de renseignement d'origine image et électromagnétique, ainsi que sur le futur satellite de communication militaire, dont l'architecture de la charge utile sera définie dans le courant de l'année.

Les travaux concernant le renforcement des capacités de surveillance de l'espace seront également initiés, avec, en particulier, le lancement des expérimentations du démonstrateur de radar très longue portée.

#### **OB - « Naval »**

Les études lancées en 2018 sur le porte-avions de nouvelle génération fourniront des premiers résultats qui permettront d'orienter les choix pour la poursuite du projet. Des travaux seront également lancés pour préparer le futur avion de patrouille maritime en coopération avec l'Allemagne, ainsi que les technologies nécessaires à la rénovation à mi-vie des frégates Horizon (en coopération avec l'Italie). Les travaux relatifs aux technologies de lutte sous la mer seront poursuivis, et donneront lieu à de nouvelles études.

#### **OB - « Terrestre, NRBC et santé »**

En 2020, les engagements porteront principalement sur les technologies nécessaires à la préparation du futur système de combat terrestre franco-allemand MGCS ainsi que sur les technologies avancées de protection. Les autres études concerneront notamment les technologies optroniques, robotiques intéressant les prochains incréments du programme SCORPION, ainsi que le fantassin.

Les travaux conduits dans le domaine de la défense NRBC et de la santé du militaire en opérations seront poursuivis en 2020.

#### **OB - « Innovation et technologies transverses »**

Conformément au document d'orientation de l'innovation de défense publié par le ministère en juillet 2019, le soutien à l'innovation ouverte et la conduite de projets d'accélération de l'innovation seront développés, avec notamment la mise en cohérence des dispositifs de soutien à l'innovation, l'exploration de nouvelles approches en termes d'acquisition.

Le soutien à l'innovation interne au ministère des armées et la prise de participation au capital de PME stratégiques via le fonds Definvest seront également maintenus en 2020.

En ce qui concerne les technologies transverses, de nouvelles études seront lancées en 2020, notamment dans le domaine des composants et des matériaux, en complément des travaux déjà lancés, qui se poursuivront.

Le programme 144 contribuera également au financement des travaux d'intérêt défense du plan interministériel « NANO 2022 », au titre de cette OB.

### OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

#### **1. Description :**

Les crédits de l'opération stratégique « dissuasion » couvrent les études amont au profit de la dissuasion, qui portent sur les thèmes prioritaires suivants :

- assurer la fiabilité dès la conception des systèmes complexes intégrant des technologies le plus souvent non duales ;
- maintenir le niveau de fiabilité et de robustesse des systèmes de transmission stratégiques ;



**Environnement et prospective de la politique de défense**

Programme n° 144 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- assurer la préparation du renouvellement de la composante océanique à l'horizon de la fin de vie des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) actuellement en service ;
- assurer le maintien du niveau d'invulnérabilité des SNLE en service ;
- améliorer les performances des missiles balistiques (précision et capacités de pénétration principalement) ;
- améliorer les performances des missiles stratégiques aéroportés (précision et capacités de pénétration principalement) ;
- concourir au maintien des compétences des secteurs industriels critiques participant à la conception et à la réalisation des systèmes stratégiques.

**2. Aspects financiers :**

Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2020		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Dissuasion	195 000 000	185 000 000	ND	ND	ND
<b>Total</b>		<b>195 000 000</b>	<b>185 000 000</b>			

**3. Commentaires :**

Concernant les moyens de la composante océanique de la dissuasion, les études visant à assurer la pérennité de l'invulnérabilité des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins ainsi que les études visant à porter à maturité les technologies pour les évolutions du missile M51 seront poursuivies.

En ce qui concerne les vecteurs de la composante nucléaire aéroportée, les études et expérimentations préparant la prochaine génération de missile seront poursuivies en 2020.

Par ailleurs, les études portant sur les transmissions nucléaires et stratégiques seront poursuivies en 2020.

**Sous-action n° 07-04****Gestion des moyens et subventions****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Cette sous-action concerne:

- les subventions versées aux opérateurs de l'État rattachés au programme 144 (ONERA, écoles sous tutelle de la DGA et l'Institut Polytechnique de Paris créé en mai 2019) ;
- les subventions versées à des organismes d'études, à l'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL) et au titre du soutien aux PME-PMI.

**PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'ONERA et aux écoles sous tutelle de la DGA est globalement stable par rapport au PLF 2019 et conforme à leurs contrats d'objectifs et de performance (COP), couvrant la période 2017-2021, signés en décembre 2016.

Les crédits prennent également en compte la subvention pour charges de services publics et la dotation en fonds propres prévues pour l'Institut Polytechnique de Paris, nouvel opérateur créé en cours d'année 2019.

Dans le cadre de la gouvernance unique des pôles de compétitivité décidé à la suite de la concertation interministérielle dématérialisée en 2019, un transfert en construction budgétaire de 1,03 M€ a été effectué au profit du P 134 « Développement des entreprises et régulations ».

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

**1. Description :**

L'opération stratégique « fonctionnement et activités spécifiques » comprend les subventions pour l'ONERA, les écoles sous tutelles de la DGA, l'institut polytechnique de Paris et l'institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL).

**2. Aspects financiers :**

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2020	
		AE	CP
FAS	Subventions et transferts	286 792 352	286 792 352
<b>Total agrégat Fonctionnement</b>		<b>286 792 352</b>	<b>286 792 352</b>

**3. Commentaires***- ONERA*

L'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) a pour mission de développer, d'orienter, de coordonner et de promouvoir les recherches dans le domaine aérospatial.

La subvention pour charges de service public versée à l'Office s'élèvera à 105,7 M€ en 2020. Elle financera, d'une part, la partie la plus amont (à risque) du programme annuel d'études de l'ONERA, tel que présenté au conseil d'administration, pour entretenir et faire évoluer les compétences nécessaires sur le moyen terme à ses donneurs d'ordre (DGA, autres institutions publiques, industrie, etc.), la partie la plus aval du programme annuel étant financée par des ressources propres issues de contrats avec divers donneurs d'ordre, valorisant les compétences développées grâce à la subvention et permettra d'autre part, à l'ONERA de disposer de moyens du meilleur niveau (souffleries, grands calculateurs, etc.) pour soutenir la compétitivité des produits industriels futurs.

*- Ecoles sous tutelle DGA*

Les écoles d'ingénieurs sous tutelle de la DGA bénéficient d'une subvention au titre de leur rôle dans la formation d'ingénieurs de haut niveau répondant aux besoins de l'industrie de défense, dans le cadre des orientations fixées par les contrats d'objectifs et de performance. Les écoles concernées sont : l'Ecole polytechnique, l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE - basé à Toulouse), l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées Paris (ENSTA Paris) et l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (ENSTA Bretagne - basée à Brest).

La subvention pour charges de service public prévue au titre de 2020 pour les quatre établissements s'élève à 155,9 M€, conforme à leurs contrats d'objectifs et de performance (COP), couvrant la période 2017-2021, signés en décembre 2016. Elle se répartit comme suit :

- 85,3 M€ pour l'Ecole polytechnique ;
- 17,5 M€ pour l'ENSTA Paris ;
- 14,9 M€ pour l'ENSTA Bretagne ;
- 38,2 M€ pour l'ISAE.

Par ailleurs, les dotations en fonds propres prévues en 2020 se répartissent comme suit :

- 0,3 M€ en AE/CP pour l'ENSTA Bretagne au titre du financement de travaux de mises aux normes de sécurisation de ses emprises ;
- 0,5 M€ en AE/CP pour l'ENSTA Paris au titre du financement de la rénovation de bâtiments ;
- 1,9 M€ en AE/CP pour l'ISAE afin de contribuer au financement des investissements liés à l'immobilier de l'école.

*- Institut polytechnique de Paris (IP Paris)*

L'institut polytechnique de Paris, qui a officiellement été créé le 31 mai 2019, a pour ambition de développer une recherche au meilleur niveau international ainsi que des programmes de formation lisibles et attractifs, garantissant une excellente employabilité et visant des publics variés, de favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat et de faire du campus partagé un site de rang mondial.

L'établissement regroupe :

- l'Ecole polytechnique ;
- l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA Paris) ;
- le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (ENSAE ParisTech)
- l'Institut Mines-Télécom (Télécom ParisTech et Télécom SudParis).

Pour mener ces missions, la subvention pour charges de service public au titre de 2020 s'élèvera à 2,4 M€. L'institut polytechnique de Paris bénéficiera également en 2020 d'une dotation en fonds propres de 0,8 M€ en AE et en CP afin de mener des actions d'aménagement du campus et des investissements informatiques.

*- Institut franco-allemand de recherches de Saint Louis (ISL)*

L'institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis a été créé par une convention franco-allemande en 1958 (ayant acquis valeur de traité en 1959) dans le but de mettre en œuvre une coopération étroite entre les deux États en ce qui concerne les recherches et études, tant scientifiques que techniques, dans le domaine de l'armement, et de renforcer ainsi une défense commune.

Au titre de ses missions, l'ISL réalise des recherches fondamentales et appliquées, des études techniques et des démonstrateurs de faisabilité technologique, ainsi que des travaux d'expertise. Une grande partie des activités de l'ISL concerne le domaine des armements terrestres, armes, munitions et protections contre leurs effets. L'activité de l'institut se diversifie et peut aborder tout sujet d'intérêt défense en lien avec ses domaines de compétences (optronique, génie électrique, détonique, etc.).

La convention de 1958 stipule notamment que les gouvernements français et allemand doivent contribuer à égalité aux dépenses de l'institut, notamment au travers des subventions. Sa subvention 2020 sera de 19,3 M€, soit une augmentation de 0,6 M€ par rapport au PLF 2019 pour la mise aux normes en matière de pyrotechnie et de sécurité de défense du site de l'institut.

## DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

### OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

#### 1. Description :

Cette OS comprend les subventions versées à des organismes d'étude, fondations, confédérations amicales de corps d'officiers de l'armement, et au titre du soutien aux PME-PMI.

#### 2. Aspects financiers :

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2020	
		AE	CP
OB	Divers	3 025 000	3 025 000
<b>Total</b>		<b>3 025 000</b>	<b>3 025 000</b>

#### 3. Commentaires

Les crédits de cette opération budgétaire financeront en 2020 :

- les subventions d'études à des fondations reconnues d'utilité publique pour des travaux portant sur l'entretien de la pensée stratégique de défense dans le domaine de l'armement, des technologies et de la base industrielle et technologique de défense (BITD) ;
- les subventions de soutien des actions en faveur des PME-PMI stratégiques pour la Défense, lancées notamment dans le cadre de partenariats avec les organisations professionnelles, les acteurs locaux du développement économique (telles que les agences de développement régionales ou les chambres consulaires) ou des associations représentatives de PME technologiques.

### **ACTION n° 08 2,3%**

#### **Relations internationales et diplomatie de défense**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	39 955 283	<b>39 955 283</b>	0
Crédits de paiement	0	40 055 283	<b>40 055 283</b>	0

#### CONTENU DE L'ACTION

L'action « Relations internationales et diplomatie de défense », dont la gestion relève directement de la DGRIS au titre de ses responsabilités en matière de coordination de l'action internationale du ministère des armées et de définition de sa stratégie d'influence internationale, couvre l'aide versée par la France au gouvernement de la République de Djibouti (traité du 21 décembre 2011), la contribution française au budget de l'Agence européenne de défense (AED) ainsi que les dépenses liées à la mise en œuvre de la diplomatie de défense.

Elle couvre également la contribution aux actions de coopération bilatérales et multilatérales entreprises dans le cadre du partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (PMG7), qui participe du contrôle des transferts de biens et technologies sensibles et de la maîtrise des armements.

#### PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'action n°8 « Relations internationales et diplomatie de défense » fait l'objet d'une mesure de transfert de 0,4 M€ au PLF 2020 vers le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du réseau de l'État à l'étranger initiée au PLF 2019.

#### DEPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

##### **1. Description :**

Les crédits de l'OS AOP couvrent les dépenses de déplacements du personnel de la DGRIS lors des missions de représentation, d'études et de coordination à l'étranger.

Les crédits de l'OS FAS couvrent :

- les gratifications des stagiaires affectés au sein des missions de défense ;
- les frais de mutation des attachés d'armement;
- l'aide versée au gouvernement de la République de Djibouti en raison de l'implantation de forces permanentes françaises sur son territoire ;

**Environnement et prospective de la politique de défense**

Programme n° 144 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- la contribution française au budget administratif de l'Agence européenne de défense (AED)
- l'organisation du Forum de Dakar pour la paix et la sécurité en Afrique ;
- la contribution française au centre européen d'excellence sur les menaces hybrides mis en place en Finlande par le mémoire d'entente signé par la France le 11 avril 2017 ;
- le financement d'un expert associé français au sein du Bureau de la Représentation spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur les violences sexuelles dans les conflits.

**2. Aspects financiers :**

Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2020		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Déplacements et transports	1 140 432	1 140 432	Effectif	211	5 405
<b>Sous-total</b>	<b>AOP</b>	<b>1 140 432</b>	<b>1 140 432</b>			
FAS	Mobilité des personnels	436 800	436 800	ND	-	ND
	Compensatrice SNCF	-	-	-	-	ND
	Relations internationales	30 628 609	30 628 609	ND	-	ND
	Communication et relations publiques	181 741	181 741	ND	-	ND
	Subventions et transferts	6 487 701	6 487 701	Nombre de contributions	-	ND
<b>Sous-total</b>	<b>FA \$</b>	<b>37 714 851</b>	<b>37 714 851</b>			
<b>Total agrégat Fonctionnement</b>		<b>38 855 283</b>	<b>38 855 283</b>			

**3. Commentaires**

Les crédits de l'agrégat fonctionnement de la DGRIS augmentent de 0,7 M€ par rapport au PLF 2019.

Au titre du PLF 2020, les principales variations concernent :

- d'une part, l'augmentation des crédits de l'OB « Subvention et transferts » afin de couvrir en 2020 les besoins au titre de la contribution de la France au budget de fonctionnement de l'Agence Européenne de défense ;
- d'autre part, un transfert de crédits au profit du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » dans le cadre de la réforme du réseau de l'État à l'étranger (mise en œuvre de la convention de gestion interministérielle AP 2022).

Par ailleurs, dans le cadre du traité de coopération signé avec la République de Djibouti le 21 décembre 2011, le besoin au titre de la compensation de l'implantation des forces françaises sur son territoire (FFDJ), imputé sur l'OB « Relations internationales », sera de 26,4 M€ en 2020.

Enfin, en 2020 seront financés :

- l'organisation du Forum de Dakar pour la paix et la sécurité en Afrique à hauteur de 0,70 M€ ;
- la contribution française au centre européen d'excellence sur les menaces hybrides mis en place en Finlande par le mémoire d'entente signé par la France le 11 avril 2017 à hauteur de 0,06 M€ ;
- le financement d'un expert associé français au sein du Bureau de la Représentation spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur les violences sexuelles dans les conflits.

**DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT****OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)****1. Description :**

L'OS « Prospective et préparation de l'avenir » de l'action n° 08 couvre essentiellement la contribution française au partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (PMG7).

Initié lors du sommet du G8 de Kananaskis en juin 2002 pour une durée de 10 ans, le partenariat mondial a été prolongé au-delà de 2012 à l'occasion du sommet de Deauville en 2011. Le rôle de lutte contre la prolifération des

armes de destruction massive et des matières connexes constitue le pilier de ce programme auquel contribue le ministère des armées.

## 2. Aspects financiers :

Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF 1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2020		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Accords internationaux	1 100 000	1 200 000	Nombre de contributions	1	1 200 000
<b>Total</b>		<b>1 100 000</b>	<b>1 200 000</b>			

## 3. Commentaires

Les projets financés par le ministère des armées s'inscrivent dans le cadre politique et les objectifs posés par le document adopté par les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet du G8 de Deauville où, notamment, le domaine biologique est privilégié.

Les programmes soutenus le sont sous réserve qu'ils présentent une réelle valeur ajoutée pour la protection des forces ou en matière de lutte contre la prolifération. À ce titre, les coopérations scientifiques avec des instituts de recherche étrangers mises en place se poursuivront.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

## SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE

TBF1n OS	AE				CP					
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	1,14	-	-	-	1,14	1,14	-	-	-	1,14
Fonctionnement et activités spécifiques	4,03	-	33,69	-	37,71	4,03	-	33,69	-	37,71
Prospective et préparation de l'avenir	-	-	1,10	-	1,10	-	-	0,60	-	0,60
<b>Total</b>	<b>5,17</b>	<b>-</b>	<b>34,79</b>	<b>-</b>	<b>39,96</b>	<b>5,17</b>	<b>-</b>	<b>34,29</b>	<b>-</b>	<b>39,46</b>

## Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3	Engagements			Paielements					Total
	RàP à fin 2018	Eng 2019	Eng 2020	2019	2020	2021	2022	>2022	
Activités opérationnelles	0,09			0,09	-	-	-	-	0,09
		1,11		1,02	0,09	-	-	-	1,11
Fonctionnement et activités spécifiques			1,14		1,05	0,09	-	-	1,14
	0,28	-	-	0,28	-	-	-	-	0,28
Prospective et préparation de l'avenir	-	37,04	-	36,76	0,28	-	-	-	37,04
	-	-	37,71	-	37,44	0,28	-	-	37,71
Total	1,21			0,75	0,46	-	-	-	1,21
		0,15		0,15	-	-	-	-	0,15
			1,10		0,14	0,50	0,46	-	1,10
<b>Total</b>	<b>1,57</b>	<b>38,30</b>	<b>39,96</b>	<b>39,05</b>	<b>39,46</b>	<b>0,87</b>	<b>0,46</b>	<b>-</b>	<b>79,82</b>
		Somme Eng.	79,82			Somme des paiements			79,82

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	5 169 326	5 169 326
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 169 326	5 169 326
Dépenses d'intervention	34 785 957	34 885 957
Transferts aux entreprises		
Transferts aux autres collectivités	34 785 957	34 885 957
<b>Total</b>	<b>39 955 283</b>	<b>40 055 283</b>

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)</b>	<b>37 002</b>	<b>37 002</b>	<b>40 098</b>	<b>40 098</b>
Subvention pour charges de service public	37 002	37 002	38 198	38 198
Dotation en fonds propres	0	0	1 900	1 900
<b>ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)</b>	<b>14 778</b>	<b>14 778</b>	<b>15 226</b>	<b>15 226</b>
Subvention pour charges de service public	14 778	14 778	14 926	14 926
Dotation en fonds propres	0	0	300	300
<b>ENSTA ParisTech - Ecole nationale supérieure de techniques avancées ParisTech (P144)</b>	<b>17 140</b>	<b>17 140</b>	<b>17 950</b>	<b>17 950</b>
Subvention pour charges de service public	17 140	17 140	17 450	17 450
Dotation en fonds propres	0	0	500	500
<b>X - Ecole polytechnique (P144)</b>	<b>90 283</b>	<b>90 283</b>	<b>85 313</b>	<b>85 313</b>
Subvention pour charges de service public	90 283	90 283	85 313	85 313
<b>ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)</b>	<b>106 665</b>	<b>106 665</b>	<b>105 716</b>	<b>105 716</b>
Subvention pour charges de service public	104 665	104 665	105 716	105 716
Dotation en fonds propres	2 000	2 000	0	0
<b>Institut Polytechnique de Paris (P144)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 150</b>	<b>3 150</b>
Subvention pour charges de service public	0	0	2 400	2 400
Dotation en fonds propres	0	0	750	750
<b>Total</b>	<b>265 868</b>	<b>265 868</b>	<b>267 452</b>	<b>267 452</b>
Total des subventions pour charges de service public	263 868	263 868	264 002	264 002
Total des dotations en fonds propres	2 000	2 000	3 450	3 450
Total des transferts	0	0	0	0

Les subventions pour charge de service public financent les dépenses de personnel ou de fonctionnement. Les dotations en fonds propres sont dédiées au financement des investissements (travaux de mises aux normes et de sécurisation des emprises pour l'ENSTA Bretagne, Rénovation de bâtiments pour l'ENSTA Paris Tech, amélioration de l'infrastructure de l'ISAE, rénovation immobilière plus large de l'Ecole polytechnique, aménagement du campus pour l'IP Paris).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS



## Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2019				PLF 2020					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond
Institut Polytechnique de Paris							20			
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace			412	109	9			416	131	
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne			179	56				179	179	56
ENSTA ParisTech - Ecole nationale supérieure de techniques avancées ParisTech			172	17				172	17	
X - Ecole polytechnique			2 563	332				2 649	293	18
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales			1 760	139				1 749	139	
<b>Total</b>			<b>5 086</b>	<b>653</b>	<b>9</b>			<b>5 185</b>	<b>759</b>	<b>74</b>

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

### PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2019	5 086
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2019	
Impact du schéma d'emplois 2020	7
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	72
Solde des mesures de périmètre	20
Corrections techniques	
Abattements techniques	
<b>Emplois sous plafond PLF 2020</b>	<b>5 185</b>

<b>Rappel du schéma d'emplois 2020 en ETP</b>	<b>7</b>
---	----------

Les deux principales évolutions expliquant le solde des transferts internes et les mesures de périmètre sont la prise en compte des doctorants par l'école Polytechnique (66 ETPT) et l'ISAE (6 ETPT) ainsi que la création de l'IP Paris (+ 20 ETPT).

## OPÉRATEURS

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2020. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2019 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2019 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2019 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

ENSTA BRETAGNE - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE TECHNIQUES AVANCÉES  
BRETAGNE

Établissement public national à caractère administratif, l'ENSTA Bretagne dispense à ses élèves un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'ingénieurs des études et techniques d'armement et d'ingénieurs civils français et étrangers, dans les domaines naval, mécanique, électronique et les domaines connexes.

Elle dispense également à des personnes titulaires de certains diplômes des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.

L'ENSTA Bretagne conduit des travaux de recherche scientifique et technique dans des installations et laboratoires qui lui sont propres ou qui sont mis à sa disposition ou qui relèvent d'organismes avec lesquels elle a conclu des accords de coopération.

Elle concourt, par l'ensemble de ses activités, organisées en collaboration avec les milieux scientifiques et professionnels nationaux, étrangers ou internationaux, à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Elle peut passer, à cet effet, des contrats ou conventions avec tout organisme public ou privé, français, étranger ou international.

En tant qu'opérateur, l'ENSTA Bretagne est rattachée à l'action n°7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ENSTA Bretagne sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2017 – 2021, signé le 14 décembre 2016. Les objectifs du COP portent notamment sur l'amélioration de la notoriété de l'ENSTA Bretagne, sur l'accroissement des ressources propres, sur la mise en œuvre des partenariats stratégiques, sur la valorisation des activités de recherche, sur le développement de l'implication financière de l'industrie dans le fonctionnement de l'établissement et sur l'ouverture à l'international. Dans ce cadre, l'ENSTA Bretagne développe notamment des partenariats dans le cadre régional, un rapprochement avec les écoles d'ingénieurs à proximité.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>144 – Environnement et prospective de la politique de défense</b>	<b>14 778</b>	<b>14 778</b>	<b>15 226</b>	<b>15 226</b>
Subvention pour charges de service public	14 778	14 778	14 926	14 926
Dotation en fonds propres	0	0	300	300
Transfert	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>14 778</b>	<b>14 778</b>	<b>15 226</b>	<b>15 226</b>

Les montants de la SCSP et de la dotation en fonds propre (DFP) versés au titre du programme 144 s'élèvent à 15,2M€. Ils correspondent aux moyens inscrits dans le COP de l'école signé le 14 décembre 2016.

La DFP permettra de poursuivre les travaux de mise aux normes de sécurisation de l'emprise.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2019 (1)	PLF 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>235,00</b>	<b>358,00</b>
– sous plafond	179,00	179,00
– hors plafond	56,00	179,00
<i>dont contrats aidés</i>		56,00
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de l'ENSTA Bretagne reste stable entre 2019 et 2020 à hauteur de 179 ETPT. Le nombre d'emplois sous plafond provient de la politique de recrutement menée en 2019 par l'Etablissement afin de pallier toutes les vacances en personnels.

## ENSTA PARISTECH - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE TECHNIQUES AVANCÉES PARISTECH

L'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA Paris), établissement public à caractère administratif, a pour mission principale de dispenser un enseignement supérieur de très haut niveau scientifique et technique ayant pour objet la formation d'ingénieurs hautement qualifiés, civils français et étrangers et militaires, dans les domaines du transport, de l'énergie et de l'ingénierie des systèmes complexes appliqués notamment au secteur de la Défense.

Elle dispense également à des personnes titulaires de certains diplômes des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.

L'école conduit des travaux de recherche scientifique et technique dans des installations et laboratoires qui lui sont propres ou qui sont mis à sa disposition ou qui relèvent d'organismes avec lesquels elle a conclu des accords de coopération.

Elle concourt, par l'ensemble de ses activités, organisées en collaboration avec les milieux scientifiques et professionnels nationaux, étrangers ou internationaux, à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Elle peut passer, à cet effet, des contrats ou conventions avec tout organisme public ou privé, français, étranger ou international. L'ENSTA Paris est en particulier un acteur du regroupement de grandes écoles du quartier de l'École polytechnique du Campus Paris-Saclay, sous le nom d'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), établissement public créé par le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019. Composé de l'École polytechnique, de l'ENSTA Paris, de Télécom ParisTech, de Télécom SudParis et de l'ENSAE ParisTech, ce nouvel institut a vocation à figurer parmi les meilleurs instituts de sciences et technologies du monde, à l'instar du California Institute of Technology (Caltech) ou du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

En tant qu'opérateur, l'ENSTA Paris est rattachée à l'action n°7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ENSTA Paris sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2017-2021 qui a été signé le 14 décembre 2016. Les objectifs du prochain COP porteront notamment sur l'amélioration de la visibilité de l'ENSTA Paris au niveau national et international, sur la poursuite de

l'augmentation du nombre d'étudiants dans les formations de l'école, sur le développement des partenariats avec les entreprises, sur la dynamisation de la vie étudiante de l'école, sur le développement de nouvelles chaires, sur la valorisation des activités de recherche, et sur l'ouverture à l'international.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>144 – Environnement et prospective de la politique de défense</b>	<b>17 140</b>	<b>17 140</b>	<b>17 950</b>	<b>17 950</b>
Subvention pour charges de service public	17 140	17 140	17 450	17 450
Dotation en fonds propres	0	0	500	500
Transfert	0	0	0	0
<b>150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subvention pour charges de service public	27	27	0	0
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>17 167</b>	<b>17 167</b>	<b>17 950</b>	<b>17 950</b>

Les montants de la SCSP et de la DFP versés au titre du programme 144 s'élèvent à 17,95 M€. Ils correspondent aux moyens inscrits dans le COP de l'ENSTA Paris signé le 14 décembre 2016.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2019 (1)	PLF 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>189,00</b>	<b>189,00</b>
– sous plafond	172,00	172,00
– hors plafond	17,00	17,00
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois de l'ENSTA Paris fait l'objet d'un retrait de 2 ETPT, à la suite de plusieurs années consécutives de non saturation du plafond d'emploi. Cette mesure permet de mettre en cohérence les autorisations budgétaires avec les besoins de l'établissement.

Les enveloppes hors plafond correspondent à des emplois techniques attachées à des fonctions fournissant des ressources propres à l'établissement (régisseur des logements par exemple).

## ISAE - INSTITUT SUPÉRIEUR DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE

L'ISAE, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, a pour mission principale de dispenser un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'ingénieurs hautement qualifiés dans les domaines aéronautique et spatial et les domaines connexes. Il dispense également à des personnes titulaires de certains diplômes des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.

Dans le domaine de sa compétence, l'institut conduit des travaux de recherche scientifique et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Dans ce cadre, il dispense des formations doctorales et peut être habilité à délivrer des diplômes nationaux de niveau égal ou supérieur au master. Cette habilitation donne lieu à l'établissement d'un contrat d'objectifs passé entre l'État et l'ISAE, qui fait l'objet d'une évaluation périodique. Il exerce ses activités sur les plans national et international.

En tant qu'opérateur, l'ISAE est rattaché à l'action n°7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ISAE sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2017-2021 qui a été signé le 14 décembre 2016. Les objectifs principaux du COP consistent à développer l'attractivité internationale de l'Institut pour attirer les meilleurs étudiants et enseignants-chercheurs du monde entier, développer en partenariat des laboratoires de référence internationale en recherche aérospatiale permettant de valoriser la marque « ISAE-SUPAERO », faire évoluer en permanence la formation initiale et développer la formation continue pour répondre à l'évolution des besoins des industriels et des étudiants, et enfin être un établissement actif et influent dans l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche national.

L'ISAE SUPAERO poursuit donc le renforcement de sa position selon plusieurs dimensions :

- le renforcement quantitatif du nombre d'étudiants formés, grâce à une politique maîtrisée d'accroissement du volume des promotions d'élèves ingénieurs et masters, en ligne avec la croissance de l'industrie aérospatiale, tout en maintenant le niveau d'exigence à l'entrée du cursus ;
- le renforcement de la visibilité de la recherche, grâce notamment à la constitution d'une fédération de recherche avec l'ONERA et l'ENAC ;
- le renforcement de l'internationalisation de l'institut, notamment avec le développement rapide des formations de master en anglais ;
- le renforcement de ses partenariats selon trois axes :
  - avec des établissements de premier rang international et en particulier l'École Polytechnique, l'Université Technologique de Munich, Georgia Tech ;
  - en fédérant les écoles d'ingénieurs françaises du domaine aérospatial, au sein du Groupe ISAE ;
  - en participant de façon maîtrisée aux actions de l'université fédérale de Toulouse, en étant force de proposition dans l'optique de développement d'une politique de marque.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>144 – Environnement et prospective de la politique de défense</b>	<b>37 002</b>	<b>37 002</b>	<b>40 098</b>	<b>40 098</b>
Subvention pour charges de service public	37 002	37 002	38 198	38 198
Dotations en fonds propres	0	0	1 900	1 900
Transfert	0	0	0	0
<b>150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>193</b>	<b>193</b>	<b>165</b>	<b>165</b>
Subvention pour charges de service public	193	193	165	165

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>37 195</b>	<b>37 195</b>	<b>40 263</b>	<b>40 263</b>

Le montant de la subvention prévue pour l'ISAE au titre de 2020 est conforme aux moyens inscrits dans le COP de l'école signé par le ministre de la défense le 14 décembre 2016. Elle augmente d' 1 M€ pour prendre en compte l'augmentation du plafond de l'établissement (+2 ETPT).

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2019 (1)	PLF 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>521,00</b>	<b>547,00</b>
– sous plafond	412,00	416,00
– hors plafond	109,00	131,00
<i>dont contrats aidés</i>	9,00	
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

L'ISAE bénéficie d'une augmentation de son plafond d'emploi de 2 ETPT pour 2020 afin d'accompagner le développement de l'Ecole.

Les emplois hors plafond correspondent principalement à des contrats de recherche. La croissance de ces emplois entre 2019 et 2020 correspond au développement de l'activité inscrit au contrat d'objectifs et de performance.

### ONERA - OFFICE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES AÉROSPATIALES

L'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA), établissement public à caractère industriel et commercial, a pour mission de développer, d'orienter, de coordonner et de promouvoir les recherches dans le domaine aérospatial. Il a en charge les essais nécessaires à l'exécution de ces recherches. À ce titre, il gère le premier parc européen de souffleries.

En tant qu'opérateur, l'ONERA est rattaché à l'action 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'ONERA, couvrant la période 2017-2021 a été signé en décembre 2016. Ce contrat a pour ambition de redonner un élan à l'ONERA tout en tenant compte des contraintes budgétaires actuelles. La mission de l'ONERA se voit réaffirmée : mettre la recherche au service du secteur aérospatial, dans ses différents domaines que sont la défense, le transport aérien et les activités spatiales. L'ambition partagée est de

**Environnement et prospective de la politique de défense**

Programme n° 144 | OPÉRATEURS

réaliser une transformation de l'ONERA pour l'adapter aux mutations de son environnement et aux défis qui se présentent.

Ce COP fixe des orientations relatives notamment aux grands axes d'effort de recherche sur la période couverte, à la mise en place dès 2017 d'une nouvelle organisation interne de l'établissement, plus simple et destinée à favoriser les synergies, à l'accroissement des ressources d'origine contractuelle de l'Office, reposant en particulier sur la poursuite de l'effort de valorisation de ses travaux, à la rationalisation des implantations immobilières en Ile-de-France, à la généralisation des démarches partenariales avec d'autres acteurs du monde de la recherche, aussi bien académiques qu'industriels, et à la mise en œuvre d'une gestion efficace des grands moyens d'essais stratégiques pour l'Etat et l'industrie aéronautique.

L'ONERA est d'autre part l'opérateur intermédiaire du premier programme d'investissements d'avenir pour la recherche dans le domaine de l'aéronautique.

**FINANCEMENT DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>144 – Environnement et prospective de la politique de défense</b>	<b>106 665</b>	<b>106 665</b>	<b>105 716</b>	<b>105 716</b>
Subvention pour charges de service public	104 665	104 665	105 716	105 716
Dotation en fonds propres	2 000	2 000	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>106 665</b>	<b>106 665</b>	<b>105 716</b>	<b>105 716</b>

Le montant de la SCSP versée au titre du programme 144 s'élève à 104,7 M€. Il correspond aux moyens inscrits dans le COP de l'ONERA signé le 14 décembre 2016. Aucune dotation en fonds propres n'est prévue en 2020.

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

(en ETPT)

	LFI 2019 (1)	PLF 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 899,00</b>	<b>1 888,00</b>
– sous plafond	1 760,00	1 749,00
– hors plafond	139,00	139,00
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de l'ONERA diminue entre 2019 et 2020 à hauteur de 11 ETPT.

Les emplois sous plafond correspondent à des postes d'ingénieurs de recherche. Les emplois hors plafond sont constitués essentiellement par les doctorants, post-doctorants et apprentis qui sont cofinancés avec d'autres organismes de recherche dans le cadre de contrats à durée déterminée.

## X - ECOLE POLYTECHNIQUE

L'École polytechnique, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, a pour mission de donner à ses élèves une culture scientifique et générale les rendant aptes à occuper, après formation spécialisée, des emplois de haute qualification ou de responsabilité à caractère scientifique, technique ou économique, dans les corps civils et militaires de l'État et dans les services publics et, de façon plus générale, dans l'ensemble des activités de la Nation.

Pour l'accomplissement de cette mission, à vocation nationale et internationale, l'école dispense des formations de toute nature et organise des activités de recherche. Elle assure une formation de troisième cycle à des étudiants diplômés de l'école ou titulaires d'un diplôme de deuxième cycle ou équivalent. De nouveaux diplômes, les Graduate degree depuis 2016 et le Bachelor depuis la rentrée 2017 viennent compléter les autres programmes offerts à l'École : le cycle ingénieur polytechnicien, les parcours de master de l'Université Paris-Saclay et les doctorats de l'Université Paris-Saclay.

En tant qu'opérateur, l'École polytechnique est rattachée à l'action n°7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les principaux objectifs de l'École polytechnique sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2017-2021, signé en décembre 2016 par le ministre de la Défense et par l'École. Ce contrat reprend en particulier les orientations stratégiques, lesquelles intègrent les recommandations du rapport de M. Bernard Attali de 2015. Elles visent à renforcer le lien de l'École avec la nation en formant des ingénieurs d'excellence, à attirer les meilleurs élèves français et internationaux, à leur offrir une formation reconnue internationalement pour son excellence et à établir progressivement un équilibre financier pérenne en développant les ressources propres.

L'École polytechnique est également au cœur de la création de l'établissement public expérimental l'Institut polytechnique de Paris (IP Paris), fédérant 5 écoles (École polytechnique, École nationale supérieure des techniques avancées, École nationale de la statistique et de l'administration économique, Télécom Paris et Télécom SudParis) en conformité avec la demande du président de la République lors de sa visite du plateau de Saclay à l'automne 2017. Ce nouvel établissement, dont le président est statutairement le président de l'école polytechnique, a été officiellement créé le 31 mai 2019 et doit notamment permettre de renforcer le développement international des écoles concernées.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>144 – Environnement et prospective de la politique de défense</b>	<b>90 283</b>	<b>90 283</b>	<b>85 313</b>	<b>85 313</b>
Subvention pour charges de service public	90 283	90 283	85 313	85 313
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>3 822</b>	<b>3 822</b>	<b>5 005</b>	<b>5 005</b>
Subvention pour charges de service public	3 822	3 822	5 005	5 005



## Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>212 – Soutien de la politique de la défense</b>	<b>0</b>	<b>9 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	9 000	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>94 105</b>	<b>103 105</b>	<b>90 318</b>	<b>90 318</b>

En baisse de 5% par rapport au montant 2019, la SCSP 2020 correspond au montant prévu au COP de l'établissement . En effet, l'Ecole poursuivra cette année sa politique de développement et de conquête de ressources propres.

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2019 (1)	PLF 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>2 895,00</b>	<b>2 942,00</b>
– sous plafond	2 563,00	2 649,00
– hors plafond	332,00	293,00
<i>dont contrats aidés</i>		<i>18,00</i>
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi 2020 intègre une hausse de 86 ETP sous plafond qui s'explique par le recrutement de 20 élèves ingénieurs supplémentaires conformément à l'objectif d'accroissement des élèves ingénieurs fixé dans le COP et par le transfert de 66 ETPT en provenance du MESRI, consécutif à la mise sous plafond d'emplois des doctorants financés par le MESRI et employés par l'école.

## INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS

Le 25 octobre 2017 le Président de la République a acté la création d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche constitué d'une alliance de cinq Grandes Écoles : École polytechnique, l'ENSTA Paris, l'ENSAE Paris, Télécom Paris et Télécom Sud Paris.

Créé le 31 mai 2019, l'IP Paris est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) expérimental. Il est placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'économie et du ministre des armées avec comme programme budgétaire chef de file le P144. En tant qu'opérateur, IP Paris est rattaché à l'action 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

L'IP Paris est chargé :

- de porter un projet partagé en matière de recherche, de formation, d'innovation et de valorisation (notamment de transfert de technologies et d'expertise), d'insertion professionnelle des usagers, d'action internationale, de communication, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et enfin de vie de campus ;
- de coordonner la formation et la stratégie de recherche et de transfert de ses écoles membres sur le territoire de l'académie de Versailles.

L'Institut a pour principal objectif de devenir une institution de science et technologie de rang mondial. En matière d'enseignement, IP Paris assurera pour le compte des écoles-membres la gestion centralisée de l'école doctorale et des masters auparavant assurée par l'Université Paris-Saclay. Pour la recherche, IP Paris a pour ambition d'attirer des enseignants - chercheurs de renommée internationale et de prendre ainsi le relais des fonds IDEX de l'Université Paris-Saclay, et de mettre en place des chaires d'excellence, leur rémunération continuant d'être prise en charge par les établissements composants les employant. Afin de favoriser l'innovation et la création d'entreprises, IP Paris se fixe pour objectif de lancer fin 2019 un appel à projets afin de financer des projets en phase de « prématuration ».

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>144 – Environnement et prospective de la politique de défense</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 150</b>	<b>3 150</b>
Subvention pour charges de service public	0	0	2 400	2 400
Dotation en fonds propres	0	0	750	750
Transfert	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 150</b>	<b>3 150</b>

La SCSP envisagée pour l'Institut Polytechnique de Paris s'élève à 4 M€, réparti entre le ministère des armées (programme 144) à hauteur de 2,4 M€ et le ministère de l'économie à hauteur de 1,6 M€ par redéploiement de crédits. En complément de cette subvention sont envisagés 750 k€ de dotation en fonds propres.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2019 (1)	PLF 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>		<b>20,00</b>
– sous plafond		20,00
– hors plafond		
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

La demande formulée par l'Institut est de disposer de 20 ETPT pour son fonctionnement en 2020. Ceux-ci seront affectés sur des fonctions métiers spécifiques à l'Institut.

---

**Environnement et prospective de la politique de défense**

---

Programme n° 144 | OPÉRATEURS